

## Réunion du Conseil Communautaire 10.05.2012 / MOLOY

### Compte-rendu

#### Liste des présents :

**Présents:** MM. MICHELIN. BAUDRY. LASSERTEUX. BOIRIN. STAIGER. CHAITEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. COLLET. FONT. LAVEVRE. BALLAND. ROBIN. THABARD. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. BOULAY. SAULIN. GRADELET. LUYT. MARTIN. VANNESTE. ALBIN. VERGER. KROL.

Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. CORMILLOT. GUINET. DURAND-BADET.

**Suppléant:** M. BUNTZ

#### Personnes excusées :

M. GASSE (pouvoir à M. COLLET)  
Mme LETOUZEY (pouvoir à Mme CORMILLOT)

#### Personnes absentes :

M. MOYEMONT  
Mme MARTINEZ

#### Assistaient également à la réunion :

MM. USQUIN, JOURNIAC, GREGOIRE  
Mmes GUITTON.

**Rédaction :** Jeannine Bourgeois-Loth, le 7 juin 2012

**Validation :** Michel MAILLOT, le 16 Juin 2012

**Diffusion :** Délégués communautaires

## 23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

En préalable au conseil communautaire, Michel MAILLOT, présente aux conseillers communautaires, Grégoire DUBAND-SCHNEIDER, employé par la COVATI en remplacement de Nicolas GOLMARD, en qualité d'agent de développement local pour une durée d'un an.

## **1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

## **2/ Actions Sociales**

### **Subvention 2012 Centre Social (pilotage + actions familles) : délibération 38/2012**

Au vu du budget 2012 voté par le Conseil Communautaire et du partenariat technique et financier entre la collectivité et l'Association Centre Social, le Président propose d'approuver la convention de partenariat entre la Covati et l'Association Centre Social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ladite convention de partenariat qui concerne :

- Le fonctionnement général de l'Association Centre Social (pilotage)
- Le fonctionnement du service « actions familles »

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention.

### **Subvention 2012 ADMR (Gestion SMA + Pilotage) : délibération 39/2012**

Au vu du budget 2012 voté par le Conseil Communautaire et du partenariat technique et financier entre la collectivité et l'Association Centre Social, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions de partenariat financier entre la Covati et l'Association ADMR du Canton d'Is-sur-Tille concernant :

- La gestion de la Structure Multi Accueil
- Le fonctionnement général de l'Association

Il est précisé que la participation de la Covati a été calculée sur la base des budgets de fonctionnement présentés, avec l'emploi du temps des personnels.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention.

### **Subvention 2012 AGMCP : délibération 40/2012**

Au vu du budget 2012 voté par le Conseil Communautaire et du partenariat technique et financier entre la collectivité et l'Association AGMCP, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions de partenariat financier entre la Covati et l'Association de Gestion de la Micro Crèche Privée de Marsannay le Bois (AGMCP) concernant :

- La gestion de la Micro Crèche située à Marsannay le Bois.

Il est précisé que la participation de la Covati a été calculée sur la base des budgets de fonctionnement présentés, avec l'emploi du temps des personnels.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention.

### **Subvention 2012 Réveil Section Foot : délibération 41/2012**

M. COLLET expose au comité le partenariat nouveau dans le cadre d'actions périscolaires. Ce partenariat est valable pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire pour un atelier foot dont le coût s'élève à 2000 €. Il précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2012.

M. SAULIN demande que soit précisé le but de cette action et M. STAIGER demande s'il n'y a pas là une dérive vers une compétence sportive. M. COLLET rappelle qu'il y a déjà eu, par le passé, d'autres partenariats semblables avec d'autres associations. M. CHARLOT précise qu'il s'agit de faire bénéficier à des enfants d'une pratique, voir d'une initiation au foot, comme cela a déjà été organisé avec le rugby, le tir à l'arc.

Au vu du budget 2012 voté par le Conseil Communautaire et du partenariat technique et financier entre la collectivité et l'Association Réveil Section Foot, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions de partenariat financier entre la Covati et l'Association Réveil Section Foot concernant :

- La gestion d'ateliers foot en temps périscolaires

Il est précisé que la participation de la Covati a été calculée sur la base des budgets prévisionnels de fonctionnement présentés, avec l'emploi du temps des personnels.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention.

### **➤ ENFANCE JEUNESSE**

#### **Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe : délibération 42/2012**

Vu la gestion par la Covati des Accueils de Loisirs, vu la législation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population des accueils de loisirs, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** la création à compter du **14 Mai 2012** d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet.

⇒ **AUTORISE** le Président à signer l'arrêté correspondant.

### **➤ Centre Social IS/MARCILLY**

M. COLLET rappelle que l'Assemblée Générale du Centre Social IS/MARCILLY aura lieu le 22 mai prochain. Il souhaiterait qu'il y ait un maximum d'élus présents afin de pouvoir se rendre compte et poser des questions.

▪ **Travaux salle des Capucins/Ecole de Musique : Transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage (délibération 43/2012)**

Par convention de mise à disposition de biens dans le cadre de transfert de compétence en date du 4 avril 2005, la ville d'Is-sur-Tille a mis à disposition de la COVATI les locaux relatifs à l'Ecole de Musique situés en rez-de-jardin de la salle des fêtes des Capucins.

Il est stipulé à l'article 7 de cette convention que la COVATI assume l'ensemble des obligations du propriétaire et doit assumer seule les frais de grosses réparations visés à l'article 606 du Code Civil ainsi que les frais d'entretien tels que prévu à l'article 1754 du Code Civil.

La ville d'Is-sur-Tille a programmé la rénovation totale de la Salle des Capucins en 2012 et la COVATI la réhabilitation de l'Ecole de Musique.

S'agissant d'un investissement global, il est souhaitable qu'il n'y ait qu'un maître d'ouvrage pour la totalité des travaux, cela permet également de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR pour la partie Ecole de Musique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Commune d'Is-sur-Tille pour les travaux concernant l'Ecole de Musique,
- **DIT** que les aides financières sollicitées seront versées directement à la Commune d'Is-sur-Tille. La COVATI remboursera à la Commune d'Is-sur-Tille le montant HT des travaux restant dû, déduction faite des subventions obtenues.
- **AUTORISE** le Vice Président à signer ladite convention.

▪ **Demande de subvention commune d'Is-sur-Tille : Salle des Capucins (délibération 44/2012)**

Le Président expose :

Depuis 2009, la commune d'Is-sur-Tille s'est engagée dans une démarche de rénovation de son patrimoine bâti.

Elle a décidé de s'engager dans un projet de rénovation de la Salle des Capucins.

Les travaux projetés concernent :

- ✓ le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation,
- ✓ le traitement acoustique et thermique de la salle,
- ✓ la mise aux normes handicapés des sanitaires,
- ✓ le remplacement du S.S.I. et des équipements techniques,
- ✓ l'installation de 300 places gradins escamotables avec scène et nacelle,
- ✓ la création de loges et de locaux de stockage,
- ✓ la réfection complète de la cuisine,
- ✓ la réfection de l'enduit en façade.

Parallèlement à ces travaux, il sera procédé à la mise aux normes de l'Ecole de Musique située en rez-de-jardin de cette salle (cette partie de travaux fera l'objet en son temps d'une demande de subvention par la Covati).

La commune d'Is-sur-Tille sollicite le soutien du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati à hauteur de 20 % du coût hors taxes de cette opération de rénovation de la Salle des Capucins, plafonné à 1 500 000 €.

Le coût total de l'opération est le suivant :

Ecole de Musique :	194 837.30 € HT	233 025.41 € TTC
<b>Salle des Capucins :</b>	<b>1 659 827.50 € HT</b>	<b>1 985 153.69 € TTC</b>
<u>TOTAL</u> :	1 854 664.80 € HT	2 218 179.10 € TTC

Détail des travaux :

Détail des dépenses	Coût en € HT
Travaux	1 169 800.00
Maîtrise d'œuvre	92 050.75
Assistance à maîtrise d'ouvrage	14 874.90
Mission SPS	2 604.45
Mission contrôle technique	5 119.40
Diagnostic	371.43
Publicité	581.57
Estimation plus value/honoraires	13 425.00
Tribune et scène + équipements	326 000.00
Equipement cuisine	35 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 659 827.50</b>

Le financement de cette opération sera le suivant :

Financier	Programme/dispositif	Montant HT Trav. plafond	Taux	Montant
Etat	DETR	1 624 827.50 €	30 %	487 448.25 €
Conseil Général de C.O.	Ambitions Côte d'Or	1 500 000.00 €	20 %	300 000.00 €
Conseil Régional	Contrat Ville d'appui Pays Seine et Tille			319 740.00 €
Commune d'Is-sur-Tille	Autofinancement / emprunt			552 639.25 €
			<b>100 %</b>	<b>1 659 827.50 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la demande de subvention de la Commune d'Is-sur-Tille auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour un montant de 300 000,00 € (20 % du coût HT des travaux plafonnés à 1 500 000.00 €) pour la rénovation de la Salle des Capucins.

▪ **Demande de subvention commune d'Echevannes : Salle des Fêtes (délibération 45/2012)**

Le Président expose que la Commune d'Echevannes, Membre de la COVATI, accueille régulièrement depuis trois ans dans sa salle des fêtes les actions du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes. Les locaux sont actuellement mal adaptés pour un bon fonctionnement de ces activités ; des aménagements sont donc nécessaires (vestiaires, sanitaires et salle de rangement).

Afin de pérenniser les actions liées à l'enfance jeunesse sur le territoire, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans un projet d'aménagement et d'extension de la salle des fêtes.

Le projet d'extension consiste en :

- ✓ La création de sanitaires accessibles PMR,
- ✓ La création d'un office,
- ✓ La création d'un local poubelles,

Deux places de parking pour personnes à mobilité réduite seront aménagées à proximité de l'entrée de la salle.

La commune d'Echevannes sollicite le soutien du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati (priorité « Ambition de vie ») à hauteur de 43.30 % du coût hors taxes de cette opération d'extension de la salle des fêtes.

Le coût de l'opération est le suivant :

TOTAL 135 403.56 € HT 153 218.86 € TTC

Le financement TTC de cette opération sera le suivant :

Financier	Programme / dispositif	Taux	Montant
Conseil Général de C.O.	Ambitions Côte d'Or	43.30 %	58 621.00 €
Emprunt			75 000.00 €
Commune d'Echevannes	Autofinancement		19 597.86 €
		<b>100 %</b>	<b>153 218.86 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la demande de subvention de la Commune d'Echevannes auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre du contrat « Ambitions Côte-d'Or » de la Covati pour un montant de 58 621.00 € (43.30 % du coût HT des travaux) pour l'extension de la salle des fêtes.

#### 4/ Finances

**Renouvellement Ligne de Trésorerie (délibération 46/2012)**

Le Président explique qu'afin d'ajuster au mieux la trésorerie avant de finaliser le montant des emprunts qui devront être contractés pour la zone d'activités et les travaux de voirie, il y a lieu d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie. Il laisse la parole à M. GRADELET qui expose le dossier au comité et explique le tableau comparatif des offres des différentes banques. Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté qui est la plus intéressante. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € (quatre cent mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté. Les conditions sont les suivantes :

- taux : T4M + 1.5 points (pour information le dernier T4M connu s'élève à 0.3475 %)
- frais de dossier : 0.20 % du montant autorisé (soit 800 €)
- durée : 12 mois.

**AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

### **Amortissement Fonds de Concours Quillier : (délibération 47/2012)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le fonds de concours d'un montant de 25 000 € versé à la Commune d'Is-sur-Tille en 2008
- et concernant la construction d'un quillier sera amorti sur 5 ans à compter de l'année 2012.

## **5/ Gestion du personnel**

### **Convention de stage : stagiaire en Master II Finances des Collectivités et Groupements (délibération 48/2012)**

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la COVATI accueille actuellement un stagiaire en Master II Finances des Collectivités et Groupements, en la personne de Monsieur Alexis BOUILLOT.

Il est chargé de réaliser une étude prospective sur le passage en fiscalité mixte et la prise de compétences ainsi que l'impact sur la fiscalité de la Communauté de Communes et des communes.

La durée du stage étant supérieure à 2 mois consécutifs, il sera versé au stagiaire une gratification.

A cette fin, il y a lieu de passer une convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le stagiaire pour une durée de 4 mois
- **DIT** que la gratification versée sera de 436.05 € nets par mois (la loi fixe le montant à 12.5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires).  
A la demande de la COVATI, le stagiaire pourra être amené à effectuer des déplacements. Dans ce cas, il pourra être remboursé des frais engagés (déplacements et repas) dans la limite du cadre réglementaire.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

### **Enfance jeunesse et Ecole de Musique : suppression de 4 postes (délibération 49/2012)**

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 08 Mars 2012, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la suppression des postes suivants :

#### Enfance jeunesse

- un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à raison de 30 h 00 hebdomadaires
- un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 14 h 25 hebdomadaires

#### Ecole de musique

- un poste d'assistant en enseignement artistique non titulaire à raison de 6 h 45 hebdomadaires
- un poste d'assistant en enseignement artistique à raison de 2 h 30 hebdomadaires

*Claude GUELAUD demande s'il est possible d'établir un état à l'intention des élus qui donnerait une vision d'ensemble des agents et des élèves de l'Ecole de Musique et faire de même pour le service Enfance Jeunesse.*

## **6/ Office de Tourisme**

### **Concours des Maisons Fleuries : attribution de lots (délibération 50/2012)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** l'achat de différents lots qui seront remis aux lauréats du concours des maisons fleuries.

**DIT** que les lots seront achetés chez divers fournisseurs comme suit :

- **A'VOT FLEURS :** 10 bons d'achat à 35.00 € (350.00 €)  
6 bons d'achat à 45.00 € (270.00 €)  
2 bons d'achat à 25.00 € (50.00 €)
- **GAMM VERT :** 34 chèques cadeau à 10.00 € (340.00 €)  
15 chèques cadeau à 25.00 € (375.00 €)
- **COTE COULEUR :** 75 Verres peints à 9.00 € (675.00 €)

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2012,

**AUTORISE** le Président à signer les mandats correspondants.

**Création d'un poste de secrétaire de mairie : délibération (51/2012)**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Moly en date du 11 avril 2012,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes, et notamment l'article 7 – prestations de service –,

Le Président explique que la commune de Moly a demandé à bénéficier des services d'une secrétaire de mairie de la COVATI pour une durée hebdomadaire de 11 heures.

A cette fin, il y a lieu de créer un poste.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 d'un poste de secrétaire de mairie titulaire à raison de 24 heures hebdomadaires. Le poste sera pourvu par un agent effectuant déjà 13 heures hebdomadaires à la COVATI.

**DIT** que les crédits seront prévus lors de la prochaine décision modificative.

**AUTORISE** le Président à signer l'arrêté correspondant.

**Convention de mise à disposition de personnel :**

Le président rappelle que la commune de Moly souhaite qu'une secrétaire de mairie de la COVATI soit mise à sa disposition pour 11 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Il y a lieu de passer une convention avec cette commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie à intervenir avec la commune de Moly à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**AUTORISE** le président à signer la convention ainsi que tout avenant éventuel.

8/ **Questions diverses**

**Intervention d'Alain Verger**

La méthanisation :

M. VERGER présente le projet d'étude sur la méthanisation (traitement par méthanisation de tous les déchets organiques) et explique que le SMOM pourrait y adhérer. Le Pays Seine et Tilles lance une étude sur la méthanisation et le traitement des déchets verts.

A. Verger met en garde les élus qui pourraient être contactés par des commerciaux sachant que le Pays Seine et Tilles commence une étude sur le potentiel et la faisabilité sur notre canton en partenariat avec le SMOM.

**Intervention de Daniel LAVEVRE**

Suite à l'appel d'offres lancé concernant les travaux de voirie 2012, M. Lavèvre informe les membres que le coût global sera de moins 20 % par rapport à l'estimation et que l'Entreprise COLAS a été retenue pour exécuter les travaux. Les communes concernées seront rapidement informées.

**Intervention de Michel MAILLOT**

Ecole de Musique :

Michel Maillot fait le point sur les relations avec la Communauté de Communes de Selongey. Plusieurs scénarios ont été élaborés lors d'une réunion de travail laborieuse qui s'est déroulée le 9 mai 2012, aucune solution n'a été trouvée.

La Covati propose que le calcul de la participation se fasse au nombre d'élèves.

Hôpital d'IS/TILLE :

Michel Maillot fait un point sur l'avancement des travaux de l'Hôpital d'Is-sur-Tille qui devraient être terminés fin 2012, début 2013.

Il a participé au Conseil de Surveillance, au vote du bilan financier et à l'affectation des résultats.

**Intervention de Oger LUYT**

Ecole de Musique :

M. Luyt précise que, si les élèves de Selongey quittent l'Ecole de Musique, cela représenterait une perte financière conséquente pour la Covati et qu'il serait judicieux qu'un compromis soit trouvé afin de limiter la perte financière.

Par ailleurs, pour l'avenir, les tarifs seront à revoir à la hausse.

Classement de chemins de randonnée :

Trois chemins ont été classés Chemins de Randonnée par le Conseil Général (Le Chemin des Mauritaines à Is-sur-Tille, le Sentier de Poiseul les Saulx et celui de Spoy) et qu'un 4<sup>ème</sup> va bientôt l'être : le Chemin de Pichanges.

**Intervention de Christian BAUJARD**

Il présente au comité l'édition du 1<sup>er</sup> guide de l'Echo des Communes de Côte d'Or qui constitue un annuaire des communes de Côte d'Or et qui a été réalisé à l'initiative de M. Valéry Choplain de Gemeaux.

Il est possible de passer une commande groupée pour les élus intéressés.

Il rappelle quelques dates à retenir :

**Le 18/05** : Concert de la Lyre Val d'Is sur le thème « Bechet forever »

**Le 10/06** : festival des Cerfs-Volants à l'Aérodrome de Til Châtel de 10 à 18 heures – entrée libre - : des affiches sont à la disposition des maires à l'issue de la réunion.

**Le 16/07** : Opéra d'été à Villecomte

**Intervention de Ghislaine GUINET**

L'Association Nasser Volant, spécialiste du cerf-volant, propose d'organiser des animations (ateliers de fabrication) dans les écoles : les communes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Mme Guinet.

**La séance est levée à 21 h 40**